PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le mardi 6 décembre 2016** à **19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Steve Robert

Yvon Lamontagne Denise Poulin-Marcotte Jean-Guy Gingras Robert Ranger Jacques Laurendeau

Pierre Côté

Nathalie Bélanger Nathalie Pelletier Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
- 3. FINANCES
 - 3.1) Présentation des prévisions budgétaires 2017;
 - 3.2) Adoption des prévisions budgétaires 2017.
- 4. AFFAIRES NOUVELLES
- 5. QUESTIONS DE LA SALLE
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut s'en référer au procèsverbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 542-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras Appuyé par le conseiller Robert Ranger

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

FINANCES

3.1) Présentation des prévisions budgétaires 2017

Mme Nathalie Bélanger, présidente de la commission des finances, assistée par Mme Anne Couturier, directrice des Finances et trésorière, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2017.

3.2) 543-2016 Adoption des prévisions budgétaires 2017

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement de la Ville pour l'année 2017 totalisant 75 620 100 \$ soient adoptées;

Que le document explicatif de ces prévisions budgétaires soit publié dans une prochaine édition du journal *Le Reflet du Lac*, et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- M. Michel Gauthier :
 - Protection de l'environnement et des cours d'eau écart entre 2016 et 2017;
 - o Honoraires professionnels d'avocats pour 2016;
 - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook - Contribution de la Ville.
- M. Réjean Lettre :
 - Masse salariale.
- M. Gérald Audet:
 - Hausse des frais d'administration;
 - Taux global de taxation uniformisé.
- Mme Georgianne Gagnon :
 - o Pourcentage du budget d'administration affecté au CLD;
 - Pourcentage du budget total pour les services d'incendie et de police 2016 vs 2017;
 - En faveur d'une hausse de budget concernant la voirie afin d'améliorer le service.
- 6. 544-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse	Greffière	